

Conseil Municipal du 3 novembre 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni le 3 novembre et a délibéré sur les opérations et dossiers en cours. Le maire, Guy Delteil, a débuté la séance en récapitulant les différents événements qui ont marqué la vie locale depuis le précédent Conseil du 21 juillet dernier. Le procès verbal de la séance précédente a été adopté tout comme l'ensemble des délibérations suivantes.

Décisions budgétaires

Décision modificative n°3

Le conseil municipal a adopté la décision modificative n°3 permettant l'inscription de crédits supplémentaires à la section de fonctionnement sur le chapitre 011 pour un montant de 90.000 € et pour l'inscription de crédits supplémentaires à la section d'investissement à l'opération n°13 : aménagement de la rue du 8 mai d'un montant de 150.000 €.

Subventions exceptionnelles

Le conseil municipal a attribué une subvention exceptionnelle aux associations : ASSOCIATION DES CHEVAUX LOURDS de RIOM ES MONTAGNES d'un montant de 3.500 € pour l'organisation du concours interrégional de Race Bretonne dans le cadre de la Fête du Bleu 2011 et à l'O.R.C.R. pour un montant de 5.000 € en raison des frais supplémentaires engagés par le club pour la participation des équipes seniors et jeunes aux phases finales des divers championnats

Actualisation des tarifs de « Roussillou »

Le conseil a adopté l'actualisation des tarifs des structures municipales de Roussillou : du réservoir de pêches et des chalets et gîtes locatifs.

Dotation d'équipement 2012

Le conseil municipal sollicite la prise en compte, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.). 2012, du projet de réfection et d'extension des vestiaires / sanitaires du complexe sportif municipal et d'aménagement du pavillon.

Gestion /opérations

Stockage des déchets inertes

Par arrêté n° 2011-0272 du 03/03/2011, Monsieur le Préfet du Cantal a suspendu l'exploitation de l'installation de stockage de déchets inertes au lieu-dit « Roches Hautes » dans l'attente de la régularisation administrative de ce site. A la suite du dépôt du dossier de régularisation de l'autorisation d'exploiter cette installation de stockage, par arrêté n° 2011-1484 du 03/10/2011, le Préfet a autorisé la commune à exploiter à nouveau ce site.

Le conseil municipal autorise le Maire à mettre en œuvre une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de ce site pour une durée de 3 ans. Durant cette procédure elle confie l'exploitation de cette installation de stockages à l'entreprise LACOMBE - 15400 Riom-ès-Montagnes.

Travaux

Rue de « la Santoire » et du « Pont Neuf »

Le conseil municipal autorise les travaux de réfection de la rue de la Santoire et du Pont Neuf et adopte le dossier technique proposé par le groupement SARL LIGNE DROITE RIOM / ARTENSE INGENIERIE YDES. Le montant prévisionnel de l'opération

est arrêté à 240.000 € TTC. Il donne également son accord à la réalisation des travaux d'éclairage public de la rue de la Santoire » dont il confie la maîtrise d'ouvrage au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal et approuve le dossier technique de ces travaux. La participation financière de la commune est arrêtée à 8.684,88 €

Aménagement du village de « la Molier »

Le conseil municipal donne son accord à la réalisation des travaux d'aménagement du village de « La Molier » et confie la mission de maîtrise d'œuvre au groupement LDI INFRA/SCP ALLEGRE-ESCHALIER à 15100 ROFFIAC. Le montant prévisionnel de l'opération est arrêté à 270.000 € TTC et 160.000 € pour les réseaux d'eaux pluviales et eaux usées ; et Il accorde également la réalisation des travaux d'éclairage Public de « La Molier » dont il confie la maîtrise d'ouvrage au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal et approuve le dossier technique de ces travaux. La participation financière de la commune est arrêtée à 13.165,50 €.

Réfection de la rue du 8 mai

Le conseil municipal donne son accord à la réalisation des travaux de réfection de la Rue du 8 Mai et adopte le dossier technique de l'opération proposé par le groupement LDI INFRA/SCP ALLEGRE-ESCHALIER à 15100 ROFFIAC. Il adopte également la réalisation des travaux d'éclairage Public dont il confie la maîtrise d'ouvrage au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal et approuve le dossier technique de ces travaux. La participation financière de la commune est arrêtée à 25.163,50 €.

Voie communale de Chabrouilloux

Le conseil autorise la réalisation des travaux d'élargissement de la voie communale de « Chabrouilloux » et adopte le dossier technique de cette opération proposé par le groupement SARL LIGNE DROITE RIOM / ARTENSE INGENIERIE YDES. Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 70.000 € TTC et autorise le maire à signer le marché avec la SARL BOS à 15210 YDES pour un montant HT de 45.186 € (54042,46 € TTC).

Réfection de la chaussée de la RD3

Le Conseil Général a fait part de l'inscription à son programme de voirie 2012 de la réfection de la chaussée de la Route Départementale n° 3 en traverse de RIOM pour sa partie comprise entre le rond point des « Mazets » et celui de la Route de Condat. L'aménagement des trottoirs, caniveaux, réseaux, éclairage public ... relève de la compétence de la commune.

Le conseil municipal donne son accord à la réalisation des travaux d'aménagement relevant de sa compétence conjointement avec ceux de la réfection de chaussée programmés par le Conseil Général et de déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au Département. Le montant prévisionnel des travaux relevant de la collectivité s'élève à 160.000 €.

Cessions et acquisitions foncières

Centre de loisirs

Le conseil municipal adopte l'opportunité de reconduire la convention de mise à disposition des locaux du Groupe Scolaire « Georges Pompidou » en faveur du Centre de Loisirs pour une nouvelle période de 3 ans qui prendra effet le 01/12/2011.

Cession de biens sectionnaires

VILLAGE DE LESTAMPES : Suite à l'avis favorable des ayants droits de Lestampes dans le cadre d'une consultation présenté par le conseil municipal, trois parcelles sont réparties en faveur de Mr RAYMOND Anthony, de Mme ROBERT Florence et de Mr EHL Jean Louis.

VILLAGE D'EMBESSE Suite à l'avis favorable des ayant droits d'EMBESSE dans le cadre d'une consultation présenté par le conseil municipal, sept parcelles sont vendues en faveur des habitants du village : Mr FOUILLADE Jan Pierre, Mr RODIER Daniel, Mr RODIER Jean, de l'Indivision DELCHET, et de Mr et Mme BASSET Patrick et de deux parcelles à la commune.

Déclassement domaine public et cession

Une enquête publique portant sur le projet de déclassement de parties du Domaine Public s'est déroulée du 3 Octobre au 19 Octobre 2011. Mr Charles RODDE, Commissaire Enquêteur, a donné un avis favorable à ces opérations.

VILLAGE DE LESTAMPES : Le conseil municipal a adopté le déclassement de parcelles sises au lieudit « Lestampes », issues d'un prélèvement sur le domaine public et à leur transfert dans le domaine privé de la commune préalablement à leur cession à Mr EHL Jean Louis, Mme ROBERT Florence et Mr RAYMOND Anthony.

VILLAGE D'EMBESSE : Le conseil municipal donne son accord au déclassement de parcelles sises au lieudit « Embesse » issues d'un prélèvement sur le domaine public et à leur transfert dans le domaine privé de la commune préalablement à leur cession à Mr et Mme BASSET Patrick, à Mr et Mme FERRARI Gilles et à l'Indivision DELCHET.

ROUTE DE SAUSSAC : Le conseil municipal donne son accord au déclassement de parcelles sises au lieudit « Les Mazets » et actuellement intégrées soit dans l'assiette du Chemin Départemental n° 63 dénommé « Route de Saussac », soit dans l'emprise du centre aquarécratif municipal.

RUE DU BOIS DE LA TOURNE : Le conseil donne son accord au déclassement de la parcelle sise « Rue du Bois de la Tourne » issue d'un prélèvement sur le domaine public et à son transfert dans le domaine privé de la commune préalablement à sa cession à Mr MARONNE Pierre et Melle ANDRIEU Marie.

LES RIBES : Le conseil donne son accord au déclassement de la parcelle sise au lieudit « Les Ribes » issue d'un prélèvement sur le domaine public et à son transfert dans le domaine privé de la commune préalablement à leur cession à Mme LADONNE Danielle.

Administration générale / personnel

Communauté de Communes

La Communauté de Communes du « Pays Gentiane », afin de développer l'accueil de nouvelles populations et favoriser le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et des Communications (NTIC) sur son territoire, a engagé une démarche sur le télétravail se concrétisant par la création d'un « télécentre » dans ses locaux. Le télétravail relevant à la fois du développement économique et de l'aménagement du territoire, la Communauté de Communes doit prendre une compétence spécifique.

Le conseil municipal a adopté la proposition d'extension des compétences de la Communauté de Communes du « Pays Gentiane » à cette nouvelle compétence : « promotion et gestion d'actions collectives pour le développement des TIC et du télétravail ».

Convention de partenariat avec le Département

Le Conseil Municipal avait auparavant donné son accord à l'acquisition d'un bien cadastré sis dans le village du « Bredou », afin de permettre la rectification du tracé du chemin départemental n° 36 à la sortie du village en direction de MENET et sollicité la participation financière du Département.

Le conseil a adopté les conditions et modalités de partenariat proposées par le Département pour l'acquisition et la démolition du bâtiment et accepté la cession au Département du Cantal de l'emprise foncière nécessaire à l'aménagement de la voie, le Département s'engage quand à lui, à participer à l'opération d'acquisition et de démolition à hauteur de 50%, soit une participation prévisionnelle de 10.250 €.

Fonctionnement du foirail

Le conseil a adopté l'opportunité de compléter le règlement intérieur du foirail en adoptant des dispositions permettant de sécuriser le fonctionnement du foirail et de dégager la commune de toute responsabilité en cas d'incident.